

Ardan Développeur

Qui peut bénéficier du programme ?

- Toute entreprise située en région Midi-Pyrénées :
 - avec au moins un an d'existence et un premier bilan publié,
 - de tous secteurs d'activités,
 - de moins de 50 salariés avec une priorité aux entreprises de moins de 20 salariés.
- Tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi.

Pour quels types de projets ?

Les projets accompagnés par le programme Ardan Développeur peuvent recouvrir différents domaines, par exemple :

- Création d'une fonction commerciale ou export,
- Lancement d'un nouveau produit,
- Intégration d'un nouveau savoir-faire technique,
- Mise au point de méthodes de gestion,
- Structuration de l'informatique,
- Mise en œuvre d'une démarche qualité,
- Activité à temps partagé,
- etc.

Avec quelles prises en charge juridique et financière ?

[1] Coût du programme

Le coût total du programme sur 6 mois est de 10 500 € net :

- l'entreprise participe à hauteur de 5 500 € net,
- la Région Midi-Pyrénées prend en charge 5 000 € net.

[2] Statut du pilote de projet

Le statut du pilote de projet est celui de stagiaire de la formation professionnelle continue (Livre IX du Code du Travail).

[3] Rémunération du pilote de projet

Stagiaire de la formation professionnelle continue, le pilote du projet perçoit une rémunération versée par le Pôle Emploi (ARE), ou par la Région (ASP / Régime public), complétée par une somme forfaitaire mensuelle de 460 € net.

ARDAN
Action
Régionale
pour le
Développement
d'Activités
Nouvelles

Plus
d'informations
sur
www.ardan.fr
www.cne-cnam.fr

programme financé par
la Région Midi-Pyrénées



Contact

CNE-Cnam en Midi-Pyrénées

IPST - Cnam
39 allées Jules Guesde
BP 61517
31015 Toulouse Cedex 06
Tél. 05 62 25 52 18
Fax 05 62 25 52 01
Mél. ctournier@cne-cnam.fr